



## Liste de prix 2024

Asphalte	11 \$ la tonne métrique
Carton :	Gratuit
Terre propre, sable ou pierre (0 ¾)	20 \$ la tonne métrique <sup>1</sup>
Béton non armé :	75.00 \$ la tonne métrique + redevance (10.67\$ t/m) : <b>85.67 \$ la tonne métrique</b>
Amiante, matières résiduelles non récupérables, béton armé, gypse, tapis etc.	127.00 \$ la tonne métrique + les redevances (32.00\$ t/m) : <b>159.00 \$ la tonne métrique</b>
Matières résiduelles hors Régie non prévues (Voyages spéciaux)	160.00 \$ la tonne métrique + redevances (32.00\$ t/m) : <b>192.00 \$ la tonne métrique</b>
Matières organiques :	100.00 \$ la tonne métrique
Souches :	40 \$ la tonne métrique
Branches :	117.00 \$ la tonne métrique
Résidus de CRD (matériaux secs, bardeaux) :	117.00 \$ la tonne métrique
Bois classe A (non peint)	70.00 \$ la tonne métrique
Bois peint, mélamine :	100.00 \$ la tonne métrique
Bois créosoté :	220.00 \$ la tonne métrique
Recyclage mélangé :	Gratuit
Boues de fosses septiques :	35.00 \$ la tonne métrique
Frais de grattage de boîte :	50.00 \$ le voyage (taxable)
Frais de pesée :	35.00 \$ la pesée (taxable)
Frais de manutention :	300.00 \$ le voyage (taxable)
Recouvrement journalier (ayant obtenu un CA du MELCC) Sols AB-BC, sable de fonderie etc:	21.00 \$ la tonne métrique + redevance (10.67\$ t/m) : <b>31.67\$ la tonne métrique</b>

<sup>1</sup> Conditionnel à la présentation des tests de conformité requis en vertu de la réglementation en vigueur. La Régie se réserve le droit de facturer tout test de contrôle requis pour valider la conformité des sols reçus.